

EMPIRE VIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 5 novembre 2012

N° 2012-20

CATÉGORIE : ASSURANCE

DESTINATAIRES : Tous les agents généraux administrateurs, les agents associés généraux, les courtiers, les agents généraux, les conseillers autonomes et les comptes nationaux

OBJET : Révision des taux de primes pour les polices VPPF 1 et Temporaire à 100 ans

Nous atteindrons bientôt le point de révision des taux de primes pour les polices suivantes :

- Les polices Vie privilégiée à primes flexibles (VPPF) 1 (vendues de décembre 1982 à octobre 1984)
- Les polices Temporaire à 100 ans (vendues de décembre 1987 à novembre 1991)

Notre analyse des résultats indique les tendances suivantes :

- La détérioration du rendement des titres à revenu fixe rend nécessaire une augmentation des taux de primes à ce moment-ci.
- La tendance favorable au chapitre de la mortalité compensera partiellement cette augmentation.

VPPF 1 Nous sommes au point de révision des taux des primes au 30^e anniversaire de ce régime qui permet le rajustement des taux tous les trois ans. L'effet combiné des deux tendances indique qu'une hausse des taux de primes variant selon l'âge tarifé est appropriée à ce moment-ci. La hausse variera de 0 % pour les âges tarifés plus avancés à 20 % pour les âges tarifés plus jeunes.

Temporaire à 100 ans Nous sommes au point de révision des taux des primes au 25^e anniversaire de cette police. Ce contrat permet un rajustement des taux tous les cinq ans et les primes sont garanties pendant les 10 premières années. L'effet combiné des deux tendances indique qu'une hausse des taux de primes variant selon l'âge tarifé et la catégorie à risque est appropriée à ce moment-ci. La hausse variera de 5 % à 30 %.

Nous aviserons à l'avance les titulaires de polices des augmentations applicables à leurs primes. Vous trouverez ci-joint une copie de chacune des lettres à l'intention des clients.

Compétence Kathy Thompson, vice-présidente et actuaire des produits, Actuariat des produits